

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU COMITE DIRECTEUR**  
**Le 06 avril 2013 à ISSY LES MOULINEAUX**

La séance débute pendant le déjeuner à 12h30 et se poursuit après le repas dans la salle de l'espace « Icare » réservé à cet effet.

Sur le premier point de l'ordre du jour, concernant les sports de Boxe « Pieds/Poings », le résultat navrant de **la perte de l'agrément et de la délégation de pouvoir** ne regarde que la FFSCDA.

Par ce constat négatif, elle a entraîné avec elle toutes les fédérations regroupées, dans ce même gouffre.

Il en résulte, que hormis la B.F, plus aucune fédération de Boxe Pieds/ Poings n'a de délégation de pouvoir.

**Dans cette limitation, il n'existe donc plus aucun titre ni diplôme reconnu d'état, auprès d'une quelconque fédération de Boxe Pieds/Poings.**

A nous de montrer que la FBA-DA existe toujours, que nous avons survécu sous ce même statut « contre vents et marée » depuis près de quinze ans.

Nous devons nous attacher à continuer de la faire fonctionner sous toutes ses formes et techniques, en respectant le code du sport et surtout celui de la déontologie, si souvent écarté pour le remplacer par le « **code du profit** ».

Le débat se poursuit dans les validations des P.V de l'Assemblée Générale qui s'est tenue à PORTES LES VALENCE le 06/10/2012 et sur celui du vote de décision du Comité Directeur (imprimé via internet) du 02/12/2012 par l'ensemble des membres présents. ( A l'exception de Mrs Patrick BOUTON indisponible actuellement et l'éviction de fait du Comité Directeur, de Joël LANOY qui n'a pas adhéré à la FBA-DA et dont le vote a été reconnu caduque.)

Le débat se portait aussi sur l'intégration d'un nouveau membre dans le Comité Directeur, en la personne de Jean Daniel MAILLET domicilié à l'île de LA REUNION 97460, nommé responsable de la partie insulaire de France. De la nomination de messieurs Patrick BOUTON et Xavier GAGNEUR à la Vice Présidence de la FBA-DA.

A été également approuvé par le Comité Directeur, après modifications, le nouveau **REGLEMENT INTERIEUR** de la FBA-DA, qui sera présenté pour validation à l'A.G du 15 juin 2013.

De ce fait, une restructuration du Comité Directeur dans les postes et ses attributions, devenait indispensable.

Ont été intégrés au Comité Directeur, trois nouveaux membres, qui sont :

Guy MARECAUX qui devient le **Président** de la Commission de discipline & anti dopage.

Eusébio DA SILVA qui devient le **Président** de l'Organe d'Appel de cette Commission.

Claude DEPARDAY prend le poste de **DTFA (Directeur Technique Fédéral Adjoint)** collaborateur direct de Franck JUDES.

Le Président de la FBA-DA, membre de droit dans toutes les Commissions Nationales ne peut faire partie d'aucune de ces deux Commissions « de discipline ou d'appel ».

Il a donc été décidé que ces deux Commissions bénéficieront à leur tête du titre de **Président**, les autres responsables de Commissions seront appelés « **Référant** ou **Référante** »

Un membre neutre, volontaire, M. Didier DEMAUTIS du Club de THONON LES BAINS a été nommé rapporteur auprès de la fédération, intégré à la Commission de Discipline & anti dopage.

Par l'indisponibilité actuelle de Patrick BOUTON, Xavier GAGNEUR a été nommé au poste de **Référant** de la Commission Nationale de l'Arbitrage, ils demeurent tous deux à la Vice Présidence de la FBA-DA.

Corinne MORO est nommée **Référante** de la Commission Nationale de light contact, elle est aussi la responsable de la zone Nord pour toutes manifestations sportives, Claude DEPARDAY de la zone sud.

Une nouvelle numérotation du passeport sportif sera mise en place par la fédération, dès cette saison, le timbre fédéral ne donnera validation que sur la page médicale des compétiteurs.

Selon les statuts les Commissions nationales seront IMPERATIVEMENT conduites par un membre du Comité Directeur, ses composants devront être licenciés à la FBA-DA.

Enfin, il a été décidé par le Bureau Directeur que tous les membres du Comité Directeur en place, seront exonérés de la cotisation fédérale, mais que leurs noms figurent sur le bordereau des licences avec la mention « exo » pour la comptabilisation de leur licence.

Pour les saisons futures, tout postulant à un poste au Comité Directeur devra être licencié au moins une saison entière avant de présenter sa candidature, et s'acquittera de la cotisation annuelle à la FBA-DA dans sa première année de fonction au Comité Directeur.

Fin de la séance à 16h45

La Secrétaire Générale  
Colette VALLET

Le Président  
Jean KLUCK